

**Votre contact**

Serviceline  
tel : 8006-6000  
serviceline@enovos.eu  
lu-ve : 08h00 à 18h00

Dépannage : 8002-9900

**Vos références**

Lieu de consommation:  
Maison unifamiliale  
11A Kraeizgaass  
L-9807 HOSINGEN

N° installation: 40 483 684

Nom client: DA SILVA MOREIRA Suelia  
ID TVA: 1983070374005  
Tarif: naturstrom home mono

**DUPLICATA****Facture d'électricité****Décompte annuel**

Pour la période du 28 décembre 2024 au 30 novembre 2025

Esch-sur-Alzette, le 18 décembre 2025

N° facture:

**382 590 427**

N° client:

**1 492 766**

Compte client:

**21 018 944**

Date d'échéance: 02/01/2026

	HTVA €	TVA %	TVA €	TTC €
Fourniture d'électricité basse tension	1 315,34	8	105,23	1 420,57
Acomptes facturés	-1 133,60	8	-90,70	-1 224,30
Total décompte 8%	181,74	8	14,53	196,27
			<b>Total décompte</b>	<b>196,27</b>
Solde de votre compte à la date de cette facture				0,00
			<b>Total à payer</b>	<b>196,27</b>

Conformément à la loi modifiée du 18 avril 2004 relative aux délais de paiement et aux intérêts de retard, des intérêts au taux légal seront exigibles, le cas échéant en application de l'article 12 de la même loi.

**Vos nouveaux acomptes :**

Le montant de vos prochains acomptes s'élève à **256,08 € TTC**. Ce montant, qui a été déterminé sur base de la consommation reprise sur votre dernier décompte et en considérant une période de fourniture de 365 jours (5964 kWh), vous sera facturé aux échéances suivantes : 17/02/2026, 17/04/2026, 17/06/2026, 17/08/2026, 17/10/2026.

>> Voir au verso pour le détail de votre facture

**On a tous le pouvoir de faire des économies d'énergie.**

Découvrez tous les bons gestes pour économiser au quotidien ainsi que les primes et subventions disponibles sur

**lets-save-energy.lu**



enovos.lu

**Relevé compteur**

POD: LU000001098070000000000000070399385

N° compteur:	Dates lectures	Ancien relevé	Nouveau relevé	Consommation	Tarif/Référence
SAG1030700370193	01.01.2025 - 30.11.2025			5 460,078 kWh	Consommation
SAG1030700370193	28.12.2024 - 31.12.2024			72,297 kWh	Consommation
	01.01.2025 - 30.11.2025			3,000 kW	Puissance de Ref
	01.01.2025 - 30.11.2025			40,0 A	Intensité/Phase
	28.12.2024 - 31.12.2024			40,0 A	Intensité/Phase

Votre facture montre le détail de votre consommation sur base d'index jusqu'à la date d'activation de votre compteur intelligent.  
A compter de cette date, votre facturation est basée sur les consommations réelles enregistrées continuellement par votre compteur intelligent.  
Pour visualiser l'évolution détaillée de votre consommation, veuillez-vous connecter sur le portail clients my.enovos.lu

**Fourniture d'électricité basse tension**

Consommation d'énergie	du	au	Quantité à facturer	Prix unitaire	TVA	Montant HTVA €
Consommation électricité jour	Déc. 2024	Nov. 2025	5 532,375 kWh	0,15730 EUR/kWh	8 %	870,24
Prime mensuelle	Janv. 2025	Nov. 2025	11,000 mois	4,00000 EUR/mois	8 %	44,00
Prime mensuelle	Déc. 2024	Déc. 2024	0,132 mois	4,00000 EUR/mois	8 %	0,53
						<b>914,77</b>

Taxes réglementées	du	au	Quantité à facturer	Prix unitaire	TVA	Montant HTVA €
Mécanisme de compensation - A	Janv. 2025	Nov. 2025	5 460,078 kWh	-0,03760 EUR/kWh	8 %	-205,30
Mécanisme de compensation - A	Déc. 2024	Déc. 2024	72,297 kWh	-0,11550 EUR/kWh	8 %	-8,35
Taxe d'électricité - Cat.A	Janv. 2025	Nov. 2025	5 460,078 kWh	0,00100 EUR/kWh	8 %	5,46
Taxe d'électricité - Cat.A	Déc. 2024	Déc. 2024	72,297 kWh	0,00100 EUR/kWh	8 %	0,07
						<b>-208,12</b>

Remise	du	au	Quantité à facturer	Prix unitaire	TVA	Montant HTVA €
Remise Paperless	Mars 2025	Nov. 2025	8,000 mois	0,50000 EUR/mois	8 %	-4,00
						<b>-4,00</b>

**Utilisation infrastructure réseau**

Coûts réseau et comptage	du	au	Quantité à facturer	Prix unitaire	TVA	Montant HTVA €
Redevance mensuelle fixe	Déc. 2024	Déc. 2024	40,0 A	15,16000 EUR/mois	8 %	1,99
Coût de transport énergie	Déc. 2024	Déc. 2024	72,297 kWh	0,07500 EUR/kWh	8 %	5,42
Redevance de comptage BT	Janv. 2025	Nov. 2025	40,0 A	5,90000 EUR/mois	8 %	64,90
Redevance fixe	Janv. 2025	Nov. 2025	11,000 mois	11,11000 EUR/mois	8 %	122,21
Redevance volumétrique *	Janv. 2025	Nov. 2025	5 460,078 kWh	0,07590 EUR/kWh	8 %	414,42
Supplément pour le dépassement **	Janv. 2025	Nov. 2025	32,880 kWh	0,11390 EUR/kWh	8 %	3,75
						<b>612,69</b>

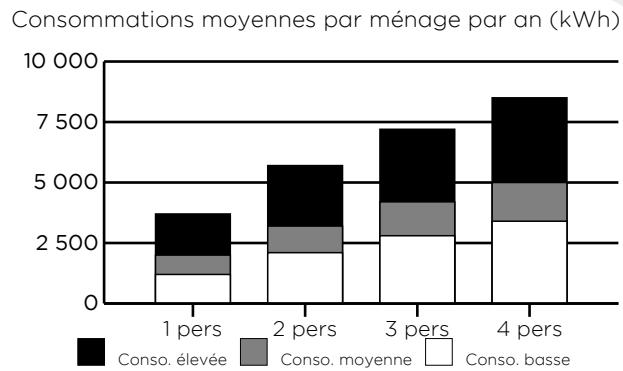
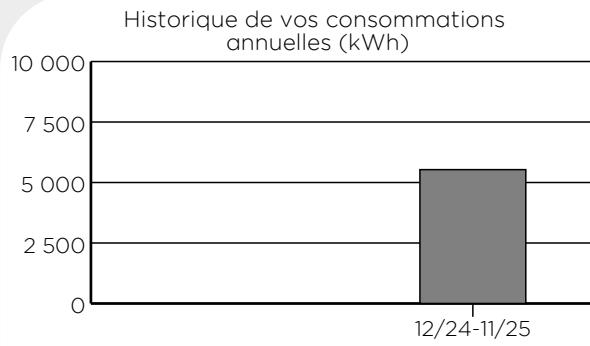
\*Appliqué au volume total.

\*\*Appliqué en supplément au volume dépassant la puissance de référence.

**Acomptes**

Mois de Facture	Montant TTC €	Mois de Facture	Montant TTC €
Février 2025	-244,86	Août 2025	-244,86
Avril 2025	-244,86	Octobre 2025	-244,86
Juin 2025	-244,86		
			<b>-1 224,30</b>

Décompte HTVA €	1 315,34
TVA €	105,23
Décompte TTC €	1 420,57
Acomptes facturés TTC €	-1 224,30
Total décompte TTC €	196,27
Solde de votre compte €	0,00
Total à payer TTC €	196,27



Ces estimations s'appuient sur des comportements de consommation "génériques" et ne peuvent être utilisées qu'à titre d'exemples. Elles ne tiennent pas compte de la consommation additionnelle liée, par exemple, à la recharge de voitures électriques ou l'utilisation d'une pompe à chaleur, ni à une activité commerciale ou professionnelle.  
Les groupes de référence se basent sur des valeurs moyennes allemandes (source BDEW).

### Facilitez-vous la vie!

#### Votre portail clients et application MyEnovos

Connectez-vous à my.enovos.lu ou téléchargez l'app MyEnovos pour suivre votre consommation énergétique, gérer vos contrats et optimiser votre consommation quotidienne.  
Rendez-vous sur my.enovos.lu ou téléchargez l'app MyEnovos

#### Passez au "Pay As You Go"

Fini les acomptes et les estimations! Vous payez chaque mois uniquement pour l'électricité que vous consommez et les frais qui y sont liés, l'occasion aussi de suivre votre consommation de plus près. Une facturation simple, transparente et sans surprises.



Réglez votre facture en un scan!  
Scannez ce QR code avec Payconiq.

BCEULLL: LU40 0019 1000 1250 7000  
BGLLLLL: LU59 0030 0580 4674 0000  
BLUXULLL: LU56 0080 3730 6000 1003  
CELLULLL: LU08 0141 2100 1990 0000

CCRALULL: LU63 0090 0000 0228 7001  
BILLULLL: LU30 0027 1003 3690 0000  
CPLLLULL: LU71 1111 0000 5050 0000  
SGABLULL: LU24 0614 0550 9260 0EUR

#### VIREMENT

Veuillez consulter les indications figurant au verso  
Un caractère MAJUSCULE (BLEU ou NOIR) ou signe par case en cas d'écriture manuscrite

EUR ou Montant EUR \*\*\*\* 196,27 \*\*\*\*

Code BIC de la banque du bénéficiaire

N° de compte du bénéficiaire

Nom de la banque du bénéficiaire (uniquement si code BIC non indiqué)

Nom et adresse du bénéficiaire

Enovos Luxembourg S.A., 2, Domaine du Schlassgaard L-4327 Esch-sur-Alzette

382590427 - 21018944 - Décembre 2024 - Novembre 2025

N° de compte du donneur d'ordre

Nom et adresse du donneur d'ordre (Max 4 lignes)

Madame  
Suelia DA SILVA MOREIRA  
11A Kraeizgaass  
L-9807 HOSINGEN

Date d'exécution souhaitée

Frais à charge (par défaut = PARTAGÉS)

OU OU X  
PARTAGÉS Bénéficiaire Donneur d'ordre

Date et Signature



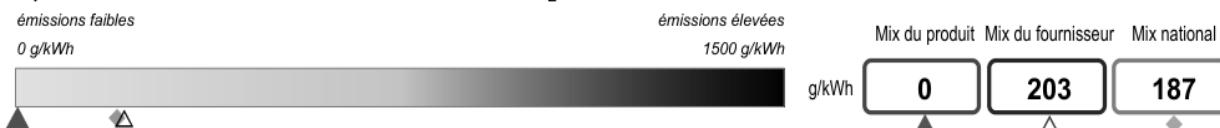
# Étiquetage de l'électricité

conformément au règlement grand-ducal du 21 juin 2010 relatif au système d'étiquetage de l'électricité. Mémorial A N° 98, p. 1802

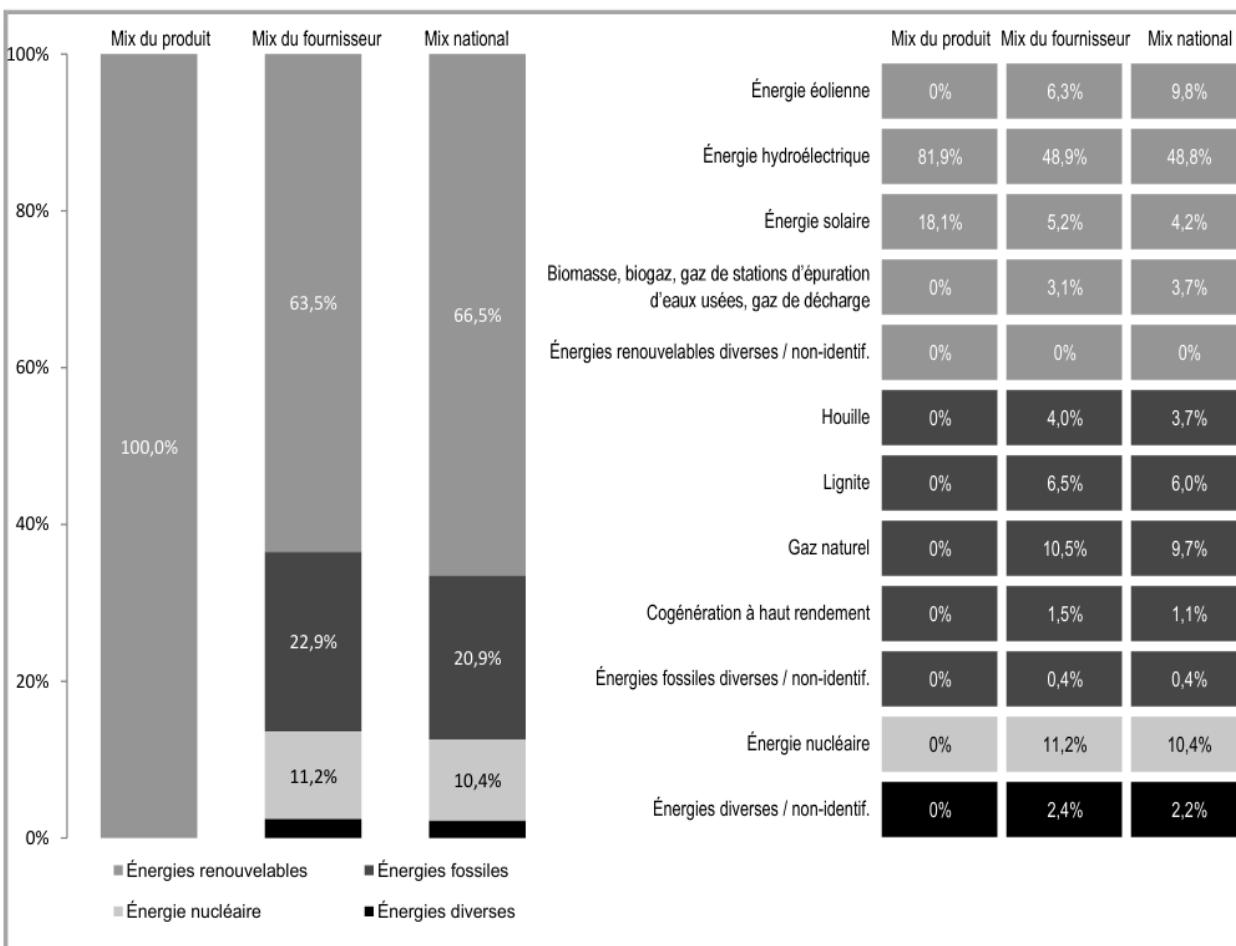
Fournisseur Enovos Luxembourg S.A.  
[www.enovos.lu](http://www.enovos.lu)

Produit naturstrom  
Année 2024

## Impact environnemental lié aux émissions de CO<sub>2</sub>



## Impact environnemental lié aux déchets radioactifs



**Mix du produit** composition par source d'énergie de l'électricité du produit « naturstrom ».

**Mix du fournisseur** composition par source d'énergie de toute l'électricité fournie par Enovos Luxembourg S.A., ce qui correspond à la composition agrégée des mix des produits du fournisseur.

**Mix national** composition agrégée par source d'énergie de l'électricité fournie par l'ensemble des fournisseurs aux clients finals situés sur le territoire luxembourgeois.



## Coûts réseau et redevances légales

### Tarifs d'utilisation réseau

Depuis le 1er janvier 2025, les gestionnaires de réseau et l'Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR) ont introduit un nouveau calcul des frais de réseau pour l'électricité basse tension.

Plus d'infos sur [reseau.enovos.lu](http://reseau.enovos.lu)

### Mécanisme de compensation et contribution de l'Etat au prix de l'électricité pour les ménages

Le mécanisme de compensation luxembourgeois vise à promouvoir une transition énergétique durable en équilibrant les coûts supplémentaires encourus par les fournisseurs d'électricité engagés dans l'achat d'énergie renouvelable. Les consommateurs soutiennent cette initiative en contribuant via une fraction de leur facture d'électricité, ajustée annuellement par l'ILR. (Institut Luxembourgeois de Régulation)

Afin de soutenir les ménages face à la hausse annoncée des prix de l'électricité, le gouvernement a décidé de continuer à subventionner le prix de l'électricité.

La contribution de l'État réduit la hausse des prix pour les clients ayant une consommation annuelle inférieure à 25.000 kWh. Ainsi, une réduction s'appliquera automatiquement à tous les clients concernés à partir du 1er janvier 2025 et jusqu'au 31 décembre 2025.

Pour en savoir plus sur la contribution de l'Etat au prix de l'électricité pour les ménages, rendez-vous sur : [www.subvention-electricite.lu](http://www.subvention-electricite.lu)

## Conseils pour économiser de l'énergie

Si vous cherchez à réduire vos factures d'énergie, nous sommes là pour vous aider.

Retrouvez nos conseils pour économiser de l'énergie sur notre site [lets-save-energy.lu](http://lets-save-energy.lu).

Vous avez également la possibilité de souscrire à une **tarification dynamique**.

Découvrez l'offre tarif dynamique, ainsi que les opportunités, les coûts et les risques sur [enovos.lu](http://enovos.lu)

De plus, les organismes suivants peuvent vous accompagner dans l'amélioration de l'efficience énergétique :

- **L'Energieagence** : Spécialisée en efficacité énergétique et énergies renouvelables avec un accent sur le conseil et la formation. Contact : [www.energieagence.lu](http://www.energieagence.lu) / [info@energieagence.lu](mailto:info@energieagence.lu)
- **Klima-Agence** : Soutient la transition énergétique et la protection du climat. Elle vous accompagne pour la réussite de votre projet: réduction de votre consommation d'énergie, isolation de votre logement, construction, installation de chauffage favorisant les énergies renouvelables, production d'électricité photovoltaïque, achat de véhicules électriques et installation de borne de charge. Contact : [www.klima-agence.lu](http://www.klima-agence.lu) / Hotline : 8002 11 90

## Votre avis et vos droits comptent pour nous

Nous faisons tout notre possible pour répondre au mieux à vos attentes. Cependant, si vous n'êtes pas entièrement satisfait de nos services, n'hésitez pas à nous contacter. Vous trouverez nos coordonnées en première page de votre facture.

Si nous ne pouvons pas résoudre votre problème, vous pouvez faire appel au **service de médiation** de l'ILR (Institut Luxembourgeois de régulation) par téléphone au numéro 28 228 444 ou par email à [mediation@ilr.lu](mailto:mediation@ilr.lu).

Vous avez le droit de choisir votre fournisseur d'énergie librement, et vous pouvez trouver plus d'informations sur le site [www.calculix.lu](http://www.calculix.lu).

L'ILR met à votre disposition une gamme complète d'informations et de services couvrant le raccordement au réseau, le choix du fournisseur, les contrats et factures, les droits des consommateurs, la production d'électricité, l'autoconsommation, et la mobilité électrique sur le portail : **myILR** ([www.myilr.lu](http://www.myilr.lu))



# Contribution de l'État au prix de l'électricité pour les ménages

Afin de soutenir les ménages face à la hausse annoncée des prix de l'électricité, le gouvernement a décidé de continuer à subventionner le prix de l'électricité. La loi y relative prévoit une enveloppe de 171 millions d'euros.

La contribution de l'État réduit la hausse des prix pour les clients ayant une consommation annuelle inférieure à 25.000 kWh. Ainsi, une réduction s'appliquera automatiquement à tous les clients concernés à partir du 1er janvier 2025 et jusqu'au 31 décembre 2025.

Vous trouvez plus d'informations sur la contribution de l'État au prix de l'électricité sur le site [www.subvention-electricite.lu](http://www.subvention-electricite.lu)

## FAQ

### Pour qui la mesure s'applique-t-elle ?

La mesure s'applique pour tous les clients ayant une consommation annuelle inférieure à 25.000 kWh.

### Quelles sont les démarches à effectuer ?

La mesure s'applique de manière automatique, aucune démarche n'est à effectuer. La contribution de l'Etat sera reflétée dans les décomptes à payer par les clients.

### Est-ce que cette contribution étatique couvre également mes frais de réseau ?

Oui, cette mesure s'applique au prix global de l'électricité, qui comprend l'électricité elle-même et les coûts du réseau. La contribution réduit considérablement le prix de l'électricité.

### Combien d'économies puis-je faire par an grâce à cette contribution de l'Etat ?

Exemples de clients standard sur base de moyennes pondérées

Contribution de l'État

#### Appartement type

avec une consommation annuelle de 1.500 kWh

environ **110 €**

#### Maison unifamiliale type

avec une consommation annuelle de 4.000 kWh

environ **300 €**

#### Maison unifamiliale type

avec voiture électrique et une consommation annuelle de 7.000 kWh

environ **520 €**

#### Maison unifamiliale type (ancienne construction)

avec pompe à chaleur et une consommation annuelle de 13.000 kWh

environ **960 €**



# UN NOUVEAU TARIF D'UTILISATION DU RÉSEAU

AGIR ENSEMBLE AUJOURD'HUI POUR ÉVITER DE PAYER DAVANTAGE DEMAIN.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, l’Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR) et les gestionnaires de réseaux appliqueront une nouvelle structure tarifaire quant à l’utilisation du réseau électrique. Objectif ? Contribuer au développement d’un réseau électrique moderne et sûr, adapté à la digitalisation et à l’électrification.

La nouvelle structure tarifaire, plus équitable et conçue pour encourager les consommateurs à répartir l’utilisation de leurs appareils électriques, incitera les utilisateurs à éviter les usages simultanés et limitera par conséquent les besoins de renforcement du réseau.

## DE QUOI PARLONS-NOUS, ET QU’EST-CE QUI CHANGE ?

Le prix de l’électricité payé par le consommateur se compose du prix de l’énergie, du tarif réseau et des taxes. À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, le **tarif réseau** sera davantage axé sur la puissance utilisée et moins sur la quantité d’énergie consommée.

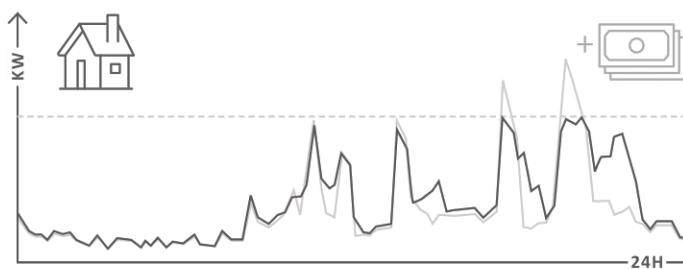
**À savoir :** dans l’immédiat, ce changement a peu d’impact sur la grande majorité des consommateurs, qui se retrouvera avec une puissance de référence de base (de 3 kW). En effet, les ménages dont la consommation se limite aux appareils

Certains consommateurs peuvent nécessiter davantage de puissance, pour alimenter par exemple une borne de charge, une pompe à chaleur, un sauna ou encore une piscine. Selon leur comportement d'utilisation, ces consommateurs peuvent se voir attribuer une puissance de référence plus élevée, à un coût fixe mensuel également plus élevé. Cette augmentation de puissance permettra de réduire les dépassements qui eux, induiront des frais de réseau plus élevés, considérés comme normaux dans une optique d’optimisation des coûts. Il est toutefois possible de réduire l’impact de ces dépassements sur la facture électrique en évitant ou en réduisant les pics de puissance qui en sont à l’origine.

**À savoir :** le niveau de puissance de référence est automatiquement attribué à tous les consommateurs sur base de leur historique de consommation. Le **niveau attribué est à chaque**



électroménagers usuels seront peu impactés par la nouvelle structure tarifaire. Pour les autres, l’impact dépend de leur capacité à réduire, voire à éviter les pics de puissance à l’avenir, indépendamment de l’heure de la consommation.



fois le plus avantageux financièrement par rapport à la situation historique du consommateur.

## AVEC LA NOUVELLE STRUCTURE TARIFAIRES, L'ÉLECTRICITÉ COÛTERA-T-ELLE PLUS CHER LE SOIR ?

**Non, les tarifs pour l'utilisation du réseau sont les mêmes pendant toute la journée**, et ne dépendent donc pas de l'heure de la consommation.



À noter qu'en parallèle au changement de structure tarifaire, une hausse des coûts du réseau fait augmenter le prix de l'électricité d'environ 5% pour l'ensemble des consommateurs, indépendamment de leur com-

portement de consommation. Cette augmentation est prise en compte dans la mesure étatique visant à limiter l'augmentation du prix de l'électricité.

## QUE PEUT FAIRE L'UTILISATEUR ?

- En règle générale, il est recommandé de **limiter les usages simultanés**, bien qu'une utilisation simultanée d'appareils domestiques habituels mène rarement à un dépassement du seuil de 3 kW.

Ainsi, tous les utilisateurs peuvent contribuer à **une utilisation plus efficace du réseau, en faisant preuve de flexibilité au niveau de leur consommation**.



Le niveau de référence attribué à chaque utilisateur sera indiqué sur les factures émises par les fournisseurs, et seront accessibles directement via les espaces clients en ligne des gestionnaires de réseau (my.creos.net, my.sudstrom.lu) à partir du mois de janvier 2025.

- Les consommateurs disposant des équipements ou appareils nécessitant des puissances plus élevées peuvent **étaler leur utilisation dans le temps**. Par exemple, en chargeant la voiture électrique à puissance réduite. Plus les pics de puissance peuvent être réduits, plus la facture des frais de réseau peut être diminuée.



Les gestionnaires proposent en outre **un outil de simulation** des courbes de puissance, permettant de les visualiser en fonction de l'historique individuel ou de différents scénarios types.



Des informations complémentaires et des **conseils pour réduire les pics de puissance** sont disponibles auprès de Klima-Agence : [www.klima-agence.lu/fr/tarification](http://www.klima-agence.lu/fr/tarification)

An English version is available at [www.myilr.lu](http://www.myilr.lu)

Eine deutsche Version ist verfügbar unter [www.myilr.lu](http://www.myilr.lu)

## UNE STRUCTURE TARIFAIRES ÉQUITABLE EN ANTICIPATION DES BESOINS D'AVENIR

[WWW.MYILR.LU](http://WWW.MYILR.LU)